

Un haut fonctionnaire de Bercy condamné à un an ferme pour détention d'images pédopornographiques

Ce chef de service du ministère des Finances a écopé d'un an de prison ferme après avoir été arrêté pour la seconde fois pour des faits de téléchargement d'images d'enfants violées. Il a tenté de minimiser ses penchants, qu'il dit être incapable de réfréner.

Par Julien Constant

Le 2 octobre 2022 à 12h50

Dans le box, cheveux gris et pull bleu ciel, Alain semble embarrassé mais reconnaît les faits. « Je voudrais sortir de cette addiction, assure-t-il. J'éprouve une grande honte et je ne recommencerai plus ». Ce haut fonctionnaire du ministère des Finances, âgé de 53 ans, a été condamné dans la nuit de vendredi à samedi à une peine d'un an de prison ferme par le tribunal correctionnel de Paris. Ce récidiviste comparaissait pour avoir, depuis début 2017 et jusqu'au 30 août dernier à Paris, téléchargé 45 000 fichiers à caractère pédopornographiques.

L'affaire commence il y a quelques mois lorsque les enquêteurs de la brigade de protection des mineurs de la police judiciaire sont alertés par les services de Google, qui dénoncent les agissements d'un internaute. L'entreprise américaine a détecté qu'il avait enregistré sur « Drive » 53 fichiers de viol d'enfants, âgées de 6 à 12 ans. Alain est localisé à Paris et les enquêteurs de la brigade de protection des mineurs font irruption à son domicile le 30 août.

Ils mettent la main sur des supports informatiques qui recèlent des dizaines de milliers de fichiers, effacés ou non, avec de jeunes filles et des enfants dénudées ou abusées. Le quinquagénaire a déjà été condamné en 2016 à quatre mois de prison avec sursis pour des faits identiques. Il soutient que ses travers l'ont rattrapé durant la période du premier confinement. Une thèse qui ne convainc pas la présidente du tribunal qui lui rappelle qu'il a recommencé en 2017.

« Lolita, à notre époque, ce n'est plus acceptable »

Alain confie que regarder des belles photos de femmes nues le « met dans sa bulle » le pousse à la rêverie et lui permettrait de fantasmer des relations avec ses anciennes amies. « Ce qui m'intéresse, c'est l'imaginaire », ajoute-t-il. Mais alors pourquoi toutes ces photos de viol de petites filles téléchargées sur ce site russe fréquenté par la communauté mondiale des pédophiles ? « J'ai conscience que ce n'est pas acceptable. J'ai tenté de travailler sur moi mais je n'y suis pas parvenu », ajoute le prévenu qui n'a pas entrepris de soin psychologique après sa première condamnation.

Ce chef de service au ministère des Finances a un parcours plutôt lisse. Pas d'enfance malheureuse et la rapide expertise psychiatrique menée durant la garde à vue conclut à l'absence de troubles mentaux. Sa vie sexuelle et sentimentale est très pauvre, faite de pornographie, de pédopornographie et parfois de relations tarifées avec des occasionnelles rencontrées sur Tinder. Mais il soutient que jamais il ne s'attaquerait à une enfant dans la vraie vie. D'ailleurs, il minimise ses actes et ses penchants expliquant qu'il téléchargeait accidentellement des scènes de viol. Son avocat, Me Alexandre Balguy Gallois, souligne que son client « téléchargeait des images de manière compulsive avec une attirance pour les nymphettes ». Avant d'ajouter « qu'il n'est pas dangereux dans la vie réelle ».

La procureure estime que cet homme minimise les faits dans un discours ambivalent et esthétisant qui pourrait ressembler à « Lolita », le livre de Vladimir Nabokov publié en 1955. « **Mais à notre époque, ce n'est plus acceptable que l'intégrité des enfants soit piétinée », tranche-t-elle. Me Céline Astolfe qui défend les intérêts de « la fondation pour l'enfance», rappelle que « le fortuit n'existe pas en matière de pédopornographie. Avec plus de 45 000 fichiers de mineures retrouvés, il n'y a pas de hasard ».**

Sa consœur Me Nathalie Bucquet rappelle que les victimes violées pour réaliser des photos souffrent de vrais traumatismes et qu'«Innocence en danger », met en place des solutions informatiques pour les identifier et supprimer ces images sur Internet.